

**PROCES VERBAL**  
**Assemblée des Déléguées**  
**Lundi 16 avril 2018, 18h00**  
**Auditoire Yersin**

**Présents**

<b>Comité</b>	Arnaud Lyon, Président
<b>AEML</b>	Mélissa Flück, Secrétaire
	Ysia Wambst, Trésorière
	Dimitri Durr, Responsable Relations Estudiantines
	François Mo-Costabella, Responsable Relations Facultaires
	Adrien Waeber, Responsable Relations Publiques
	Sélim Forster, Responsable Affaires Socioculturelles
	Guillaume Barbey, Responsable Barbiturick
	Valentin Tammaro, Responsable Bal de Médecine
	Elisa Corne, Responsable ODP
	Romain de Rivaz, Webmaster
	Meltem Gönel, Responsable Swimsa-Exchanges
	Geraldina Mottini, Responsable Formation
<b>Délégué.e.s</b>	Farah Hrasnica
<b>BMed1</b>	Martijn Sassen
<b>Délégué.e.s</b>	Arnaud Meylan
<b>BMed2</b>	Alice Schnurr
	Marie Dufour
	Alexandre Coukos

<b>Délégué.e.s</b>	Alexander Jucht
<b>BMed3</b>	Henri Perrin Floriane Maillard
<b>Délégué.e.s</b>	Cédric Fricker
<b>MMed1</b>	Alessandro Ishii
<b>Délégué.e.s</b>	Mathilde Mantelli
<b>MMed2</b>	David Ruchat Patrick Bless
<b>Délégué.e.s</b>	Illire Rustemi
<b>MMed3</b>	
<b>Invitées</b>	Alban Sadiku Rachel Ingold Alexia Roux Romaine Vigne Yves Wintsch Lisa Sorrentino Sofia Fernandes Damien Ruggli Matthieu Raccaud Ana de Palma Marco Zizza Marija Rasic Thomas Steinauer Shani Stockhammer Céline Ghidani Caroline Demaurex Elisa Galdini Fanny Delessert Luca Tolsa

Alexandre Waldmeyer

Zoltán Horber

Gabriel Wambst

François Panosetti

Tanguy Espejo

Margaux Achtari

Dominik Banto

Valentin Baechtold

**Ordre du jour :**

- 1. Acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Acceptation du PV de la séance précédente**
- 3. Communications**
- 4. Initiative « Pharma Free »**
- 5. Modification des statuts : liberté d'initiation de projets durant la période estivale**
- 6. Validation des candidatures du comité AEML 2018-19**
- 7. Divers**

## 1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

## 2. Acceptation du PV du 16 octobre 2017

Le PV est accepté.

## 3. Communications

François Mo-Costabella remercie la présence de tout le monde. Les votes se font à majorité simple. Il rappelle que le président de l'AEML vote pour l'ensemble du comité.

## 4. Initiative « Pharma free »

UAEM a soumis une proposition au comité AEML qui consiste à modifier les statuts afin que l'AEML (et non les associations satellites) ne soit plus financée par la pharma, les biotechnologies et l'équipement médical (n'inclut pas les cliniques, etc.). L'AD doit donner son préavis.

Cette année, l'AEML n'a été sponsorisée qu'une fois par un de ces organismes à hauteur de 500.- pour le BDM (société d'homéopathie). L'année précédente, une présentation de pharma dans les auditoires avait fait polémique. Au final, l'AEML est très peu sponsorisée par les entreprises pharmaceutiques.

Le but de cette initiative est d'éviter de s'exposer trop, en tant qu'étudiant, à la pharma. Le comité pense que c'est une bonne prise de position.

Modification du texte proposée par l'AD : dans le cas où ce n'est pas clair concernant une entreprise, laisser le choix au comité pour éviter de devoir convoquer une assemblée.

Votation :

*Êtes-vous en faveur d'une modification des statuts selon l'initiative « Pharma Free » proposée par UAEM ?*

- Oui – 57%
- Non – 36%
- Abstention – 7%

L'Assemblée des délégués est en faveur d'une modification des statuts selon l'initiative « Pharma free ».

## **5. Modification des statuts : liberté d'initiation de projets durant la période estivale**

Suite à la conférence Guevara, le comité AEML souhaite inscrire dans les statuts une possibilité d'initiation de projets durant l'été. Dans tous les cas, le comité pense que ce serait une situation très rare. La proposition a été modifiée selon ce qui avait été discuté à l'AG d'octobre.

Alessandro Ishii précise que dans tous les cas la Trésorière reste la responsable légale des comptes.

Qui pourrait accepter ou non cette proposition pendant l'été ?

Précisions : les vérificateurs d'un potentiel projet seraient un scrutateur externe et les deux comités AEML (sortant et entrant).

L'idée est de tirer un enseignement de ce qui s'est passé l'été dernier : éviter de devoir convoquer une AG (difficile de rassembler une AG représentative durant

l'été), si une telle occasion se représente. Il faut trouver une solution pour pouvoir organiser un événement durant ce laps de temps.

Que se passe-t-il si les comptes sont refusés à l'AG d'octobre ?

On ne peut pas budgétiser à l'AG de printemps, car ce statut n'aurait un sens que dans le cas où l'événement n'est alors pas encore envisageable. La somme est importante, mais elle ne met pas en péril la fortune de l'AEML.

Il faut ajouter d'où proviennent ces 3'000.- CHF techniquement : dire qu'ils sont pris du compte de dépôt et la Trésorière doit faire en sorte que les 40'000.- CHF limites des statuts soient respectés.

Si l'AG refuse ce budget, le comité doit rembourser l'argent, mais il a un an pour le faire. Il faut ajouter qu'il y a une acceptation tacite.

« Motivation justifiée » => Ajouter les critères.

Arnaud Lyon renverra à toutes les déléguées la proposition lorsqu'elle sera modifiée.

Votation :

*Êtes-vous en faveur de la liberté d'initiation de projets durant la période estivale, sur le principe?*

- Oui – 92%
- Non – 8%

L'Assemblée des déléguées est en faveur de la liberté d'initiation de projets durant la période estivale, sur le principe.

## **6. Validation des candidatures du comité AEML 2018-19**

Toutes les candidatures ont été acceptées.

## 7. Divers

Comptes de l'ODP :

Sur proposition de l'AD, 4086.- CHF avaient été transférés du compte de l'ODP sur le compte de dépôt de l'AEML au début de l'année. Toutefois, l'ODP a été beaucoup moins rentable que prévu cette année. Les Prs Riederer et Pujal ont créé leurs propres cartes d'anatomie, ce qui a fait concurrence avec les cartes de l'AEML (ils mettent un pdf sur myunil). On voulait collaborer afin de pouvoir imprimer leurs cartes et les vendre, mais ils n'ont pas les droits d'auteur ce qui rend la vente impossible. L'ODP a quand même vendu les cartes qui restaient sans en imprimer des nouvelles. Il est possible que les comptes de l'ODP se retrouvent en dessous de 17'000.- CHF, ce qui représente le minimum des statuts. Sur proposition de l'AD, on peut transférer de l'argent du compte courant de l'AEML sur le compte de l'ODP en cas de déficit (ce qui n'est pas encore sûr).

Aucun délégué ne s'y oppose.

Ysia Wambst rappelle que les délégués qui n'ont pas récupéré l'entier de l'argent de leur volée doivent le lui demander, car il n'y a pas de cumul pour l'année d'après.

Arnaud Lyon  
Président

Mélissa Flück  
Secrétaire